



## Editorial

### INFIRMIERES SANTÉ TRAVAIL

Ce numéro spécial d'AMETIF CONTACT a pour objectif de vous présenter les différentes compétences que l'AMETIF met à disposition de ses adhérents pour leur permettre de préserver la santé de leurs salariés.

La prise en compte des risques physiques chimiques biologiques et psychosociaux est certes de la responsabilité de l'employeur, mais celui-ci peut s'appuyer sur son service de santé au travail pour y faire face.

Pour répondre à ces demandes l'AMETIF a constitué une équipe pluridisciplinaire associant à ses médecins des Intervenants en Prévention des Risques Professionnels (dits I.P.R.P.) dont vous découvrirez au fil de ce numéro les différents types d'intervention. Parallèlement, afin d'optimiser ses ressources médicales, l'AMETIF a décidé d'élargir ses équipes de terrain en embauchant des infirmières en santé travail. Celles-ci participent sous la responsabilité des médecins et selon des protocoles qu'ils ont validés au suivi médical des salariés.

Certaines tâches leurs sont déléguées :

- Réalisations de consultations infirmières permettant le dépistage des problèmes en relation avec le travail et l'orientation vers le médecin si la consultation médicale est nécessaire
- Réalisation d'examen complémentaires y compris sous forme de dépistages élargis à bord de l'Unité Biométrique Mobile de l'AMETIF
- Vaccinations selon les prescriptions médicales
  - Informations des salariés sur les risques professionnels et leur prévention ainsi que des actions d'éducation pour la santé

Nouveau partenaire de l'équipe santé travail, l'Infirmière permettra un développement des actions de prévention auprès de nos adhérents. L'exécution de ses fonctions libérera du "temps médecin" permettant à ces derniers une présence accrue sur le terrain et un meilleur ciblage de leurs activités médicales.

*Docteur Catherine FEVRIER  
Délégué Général*

## CONTACT

## LE DOSSIER

# Santé au travail

## Le médecin n'est plus tout seul !

Connaît-on véritablement son Service de santé au travail ? Bien sûr il y a le médecin, mais désormais il n'est plus le seul à s'occuper de la santé et de la sécurité. Avec lui travaille un nombre croissant d'intervenants ou spécialistes aux compétences complémentaires ; une véritable équipe au service de la prévention.



Une équipe au service de la prévention

Précisions, exemples et témoignages sur la "pluridisciplinarité" :

La santé au travail privilégie désormais une approche associant des compétences médicales, techniques et organisationnelles. C'est en effet sur la base de la relation entre l'état de santé d'un salarié et son poste de travail que le médecin du travail peut, à la fois, aider l'employeur à améliorer les conditions de travail, protéger et suivre la santé du salarié et collecter des données plus largement utiles à la veille sanitaire.

C'est dans cette optique, qu'ingénieurs et techniciens HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement), ergonomes, psychologues sont venus renforcer l'action de prévention du médecin du travail par une aide technique et spécifique.

Les origines d'une étude ou d'une intervention sur le terrain sont variées :

- Dans le cadre d'une adhésion récente à notre Service afin d'établir un repérage des risques professionnels
- A la demande du médecin du travail
- A la demande de l'entreprise
- De façon programmée dans le cadre d'un Plan d'Activité spécifique au Service
- Suite aux réunions d'information/sensibilisation organisées sur différents thèmes

Toutes les missions menées par les Intervenants en Prévention des Risques Professionnels, sont couvertes par les cotisations annuelles.

## Evaluation des Risques Professionnels

### Première étape de la prévention

Une des actions principales de l'équipe pluridisciplinaire est d'intervenir au sein des entreprises adhérentes dans le cadre de l'évaluation des risques, démarche qui s'impose à toutes les entreprises et dont le Document Unique est un des aboutissements. A la base il y a l'analyse des situations de travail qui permet d'identifier les risques. Cette analyse peut être conduite soit sur une activité ou un poste de travail soit globalement sur l'entreprise. De l'analyse découlent des recommandations d'actions d'amélioration des conditions de travail ou des actions de sensibilisation des salariés.



### Témoignage adhérent

#### Etude de poste et sensibilisation

##### Entreprise Beau Window (Argenteuil)

“Nous sommes une entreprise de pose de fenêtres et portes en PVC employant 18 salariés. Nous avons eu 3 accidents du travail liés à la manutention manuelle sur l'année. Lorsque le médecin du travail nous a proposé les services d'un technicien HSE pour réaliser une étude de poste afin d'observer et filmer les salariés pendant leur activité, nous avons accepté.

La restitution s'est déroulée dans le centre médical de l'AMETIF, avec le médecin du travail et la technicienne HSE, les salariés et moi même.

*“ Pour mes collaborateurs et moi cela a déclenché une prise de conscience nouvelle face aux risques pourtant bien connus. ”*

Nous sommes repartis avec des propositions d'actions correctives sur lesquelles nous travaillons actuellement.”

M. COLLIER - Directeur

#### Evaluation du risque chimique

##### Entreprise Virbac (Magny en Vexin)

Le médecin du travail avait abordé, auprès de ce laboratoire pharmaceutique vétérinaire employant 44 salariés, la nécessité de réaliser une évaluation des produits chimiques notamment pour les CMR (Cancérogène, Mutagène, Reprotoxique).

Notre aide technique s'est portée sur la présentation d'une méthode de travail développée par l'AMETIF, à l'ensemble des acteurs internes (direction, responsable sécurité du groupe, membres du CHSCT, chefs de production, stagiaire en fin d'études).

Nous avons assuré un suivi régulier avec le pilote du groupe de travail et avons répondu aux questions et problématiques rencontrées lors de la mise en œuvre. Au final, l'ensemble des produits chimiques de l'entreprise a été analysé et évalué par unité de travail. Des actions de prévention ont été ajustées ou mises en place (consignes, amélioration de la captation, équipements de protection individuelle adaptés au danger) et tous les documents de suivi de l'exposition des salariés établis et communiqués au médecin du travail comme le prévoient les textes.

V. DEMORTIERE - Technicienne HSE AMETIF

## Métrologie : Mesurer pour prévenir

Les métrologies appliquées en santé au travail permettent de mesurer et quantifier l'exposition des salariés à un danger identifié particulièrement sur les risques liés aux bruits, à l'éclairage et aux ambiances atmosphériques. Elles sont un outil objectif pour compléter l'évaluation des risques au poste de travail, positionnent le danger par rapport aux seuils réglementaires et orientent les actions à mettre en œuvre.

La mesure de bruit peut être réalisée de deux façons en fonction du but recherché :

- Une sonométrie, pour rechercher les sources de bruits et établir la cartographie de bruit d'une zone de travail.
- Une dosimétrie de bruit, afin d'évaluer l'exposition d'un salarié sur 8 heures de travail.

Les mesures d'ambiance lumineuse ont pour objectif d'évaluer l'éclairage du poste de travail.

Les métrologies de la lumière sont de deux types : la luxmétrie (mesure la quantité de lumière) et la luminancemétrie (mesure la qualité de la lumière).

Les mesures d'ambiances atmosphériques concernent l'ensemble des poussières, fumées et brouillards en suspension dans l'air. Les mesures s'effectuent à l'aide de pompes ou de badges, portés par les salariés.



#### Niveau d'éclairement

##### Entreprise Engrenages Ribaut (Chaumontel)

A la demande de cette entreprise de 29 salariés, une technicienne HSE intervient début 2008 afin d'estimer l'éclairage global de l'atelier. Des mesures sont effectuées sur toutes les zones de travail et mettent en évidence un sous-éclairage général.

Suite aux recommandations techniques apportées par la technicienne, l'entreprise décide de changer les néons hors service, de remplacer les néons jaunes par des néons blancs, de faire une dotation en néon et de revoir la disposition de l'ensemble de l'installation.

Les mesures de contrôle montrent que les aménagements mis en place ont permis de passer d'un éclairage d'environ 100 lux à un éclairage moyen de 350 lux.

C. REBUFFIE - Technicienne HSE AMETIF

## Ergonomie

### Améliorer les conditions de travail

Le but de l'ergonome est d'analyser les situations de travail pour les transformer afin d'améliorer le bien-être des hommes au travail et l'efficacité globale des systèmes. Il y a toujours nécessité de faire l'analyse d'une demande (initiateur, origine, contexte, enjeux, etc.) pour définir son objet et les possibilités d'action. L'intervention (analyse de l'activité des opérateurs) permet de "comprendre le travail pour le transformer" c'est-à-dire pour proposer des pistes de solutions adaptées aux situations étudiées. La suite logique de cette phase de diagnostic est une phase de recherche, d'optimisation puis de mise en œuvre des solutions par l'entreprise. Une fois l'intervention réalisée et le diagnostic "posé", la phase de restitution permet une appropriation par plusieurs intervenants de l'entreprise qui pourront ensuite devenir, à leur niveau, acteurs de la prévention.



## Intervention, recommandations, mise en œuvre

### Clinique Claude Bernard (Ermont)

Dans cette clinique de 340 employés et suite à une visite de l'inspection du travail, la demande de l'employeur, relayée par le médecin du travail, était d'identifier les contraintes et les risques professionnels des salariés travaillant aux archives, au sous-sol de la clinique, puis de proposer des pistes de solution pour les réduire.

Après deux demies journées d'observations et d'entretiens, des recommandations techniques (aménagement des bureaux, améliorations de l'éclairage, modifications des rayonnages mobiles), organisationnelles (harmonisation du rangement des dossiers) et humaines (formation) ont été formulées.

Deux mois plus tard, la majorité des solutions élaborées de façon collégiale (ergonome, employeur, CHSCT) était en cours : acquisition d'une plate-forme avec garde-corps destinée à permettre aux salariés de travailler en hauteur (saisie et recherche des dossiers dans les armoires) en toute sécurité.

J. BONAMI - Ergonome AMETIF

## Prévention des TMS

### Une priorité

Les T.M.S., ou Troubles Musculo Squelettiques, représentent la première cause de maladies professionnelles (tableau n°57 du Régime Général.) Dans une entreprise de fabrication et de commerce d'emballages pour l'industrie pharmaceutique, le médecin du travail demande une intervention ergonomique suite à la déclaration de plusieurs T.M.S. en maladie professionnelle chez des salariées à forte ancienneté du service montage.

Nous avons ainsi pu identifier, par le biais d'un questionnaire, d'observations et d'entretiens, les facteurs de risque (efforts réalisés par les mains, fréquence des mouvements, répétition de mêmes gestes, temps de récupération, température du local, etc.) pouvant être à l'origine de TMS.

Les recommandations formulées par la suite ont eu pour but de s'attaquer à tous ces facteurs, de façon globale, afin de prévenir l'apparition d'affections péri-articulaires aussi invalidantes pour les salariés que pour l'entreprise et son fonctionnement.

J. BONAMI - Ergonome AMETIF

### Témoignage adhérent

## Reformulation de la demande et du problème posé

### Entreprise QCL (Champagne sur Oise)

"QCL est une entreprise de commerce de gros de quincaillerie, nous employons 21 personnes.

Le médecin du travail souhaitait qu'un diagnostic ergonomique soit réalisé aux postes de travail de deux salariées reconnues travailleur handicapé, travaillant dans un de nos 3 secteurs de préparation de commandes. Il nous a proposé l'intervention d'un ergonome du service pluridisciplinaire de l'AMETIF.

Nous avons rencontré l'ergonome qui nous a expliqué sa démarche de travail. Nous avons suivi sa proposition d'étendre l'étude aux 3 secteurs de préparation de commandes, et lui avons demandé d'élargir l'étude en incluant le poste d'expédition ; tout ceci afin d'agir également pour la prévention de la santé et de la sécurité des autres salariés.



Le rapport du diagnostic nous fournit des pistes de solutions pour l'amélioration des conditions de travail des salariées Travailleurs Handicapés (mettre à disposition des chariots évitant les manutentions répétées, acquérir des moyens sécurisés pour travailler en hauteur, ...), ainsi que celles des autres préparatrices de commande et de la salariée à l'expédition (privilégier l'utilisation de cartons de petite contenance pour réduire les charges unitaires portées, solutionner le problème des ruptures de stock de façon collective et entre autres envisager la réalisation d'un inventaire permettant de remettre les stocks "à jour", faire participer les salariés à une formation à la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique, ...). Nous avons là les bases pour progresser sur le sujet."

"Le rapport du diagnostic nous fournit des pistes de solutions pour l'amélioration des conditions de travail des salariées Travailleurs Handicapés"

M. ASCHENBRENNER - Directeur Général



## EN BREF

**VISITES D'IDENTIFICATION DES RISQUES : un premier contact**

Réalisées par des auxiliaires médicaux ou par des techniciens HSE, ces visites effectuées auprès des nouveaux adhérents ont pour but de recueillir les besoins en santé-travail de l'entreprise, de faire un premier repérage des dangers liés à son activité et de l'informer sur les prestations de l'AMETIF.

**RISQUE CHIMIQUE : aide à l'évaluation**

Afin d'aider nos adhérents à protéger leurs salariés et à être en conformité avec la législation, notre Service a développé des outils et propose différents types d'interventions. L'objectif est d'aider ces entreprises à mettre en place une prévention adaptée, et de leur apporter une assistance concrète :

- information sur la législation, les produits, la démarche d'évaluation de l'exposition, la prévention,
- aide à l'évaluation et la gestion du risque, ainsi qu'à l'information et la sensibilisation du personnel.

**RISQUE ROUTIER : tous concernés !**

Dans le cadre d'une convention avec la CRAMIF, l'AMETIF mène une action pour la prévention du risque routier qui concerne pratiquement toutes les entreprises quelle que soit leur activité et propose à ses adhérents une aide à l'évaluation et à la prévention de ce risque professionnel majeur, sous forme de :

- Séances d'information
- Actions de sensibilisation en entreprise
- Aide à l'évaluation du risque
- Aide à l'élaboration d'un plan de prévention.

**AMETIF CONTACT**

Coordination :  
Docteur B. Libert

Comité de Rédaction :  
D<sup>r</sup> G. Barret, D. Ferreira Zeferino,  
D<sup>r</sup> G. Sylvestre,  
Nathalie Morgado

Questions-Réponses :  
Ecrire au :  
7, avenue de la palette B.P. 20058  
95020 Cergy Pontoise Cedex

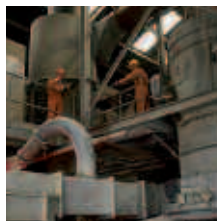
ou  
Tél : 01 34 25 46 51  
Fax : 01 34 22 06 36

e-mail : [contact@ametif.org](mailto:contact@ametif.org)  
[www.ametif.com](http://www.ametif.com)

Réalisation : PubliLand  
Imprimé à 10 000 exemplaires

## L'AMETIF santé au travail : votre partenaire prévention

### Quelles sont nos différentes prestations ?



#### Conseil, étude :

- Audit santé-sécurité
- Aide à l'évaluation des risques (Document Unique)
- Etude métrologique des facteurs d'ambiance
- Ergonomie
- Conseil technique : prévention collective et individuelle
- Hygiène des locaux
- Prévention du stress



#### Suivi médical :

- Visites médicales
- Examens complémentaires
- Avis d'aptitude au poste de travail



#### Assistance :

- Management de la santé-sécurité au travail
- Organisation des secours en entreprise
- Analyse des AT et préconisation de mesures de prévention
- Prestation d'Assistante de Service social
- Aide au maintien dans l'emploi



#### Sensibilisation, formation :

- Prévention des risques professionnels, sécurité
- Education sanitaire
- Prévention des risques liés à l'activité physique\*
- Secourisme (SST)\*

\*facturation complémentaire



### Pour plus d'informations contactez :

- votre médecin du travail,
- votre centre de rattachement
- ou notre service pluridisciplinaire (M. Mesonier : 01 30 73 31 63 [serge.mesonier@ametif.org](mailto:serge.mesonier@ametif.org))  
ou consultez notre site internet : [www.ametif.com](http://www.ametif.com)